

CONSEIL FÉDÉRAL

Procès-verbal interne de la 57^e séance du 30 août 1963¹

Extrait

[Berne, 30 août 1963]

Accord nucléaire²

M. Wahlen fait part des critiques suscitées au sein de la commission des affaires étrangères du Conseil national par le fait que la commission n'a pas été consultée préalablement³. J'ai expliqué les circonstances. Les membres de la commission ont compris. L'Ambassadeur de Chine est venu parler de la question et a fait ressortir l'importance que son pays accorde à la neutralité suisse⁴.

Italiens en Suisse

M. Wahlen mentionne la visite de l'ambassadeur Baldoni, venu s'entretenir des mesures prises contre des Italiens venus faire de la propagande politique en Suisse⁵. Il a eu un «pépin», en ce sens qu'une lettre confidentielle adressée à des consulats au sujet d'une surveillance à exercer sur l'activité communiste est parvenue à la connaissance du parti communiste. Toute l'affaire prend un aspect politique en Italie, y compris les expulsions.

M. von Moos mentionne le cas d'un correspondant du *Corriere della Sera*, venu se documenter au Département de justice et police. Le journal a publié un article très positif pour la Suisse.

M. Tschudi signale les difficultés qu'il aura lors de la discussion de l'accord social⁶ dans les commissions parlementaires. Le patronat fait maintenant une certaine campagne contre l'accord. Les questions concernant l'assurance sociale ne sont pas délicates. C'est l'aspect politique qui donnera lieu à des débats. Le Département politique devrait me donner quelques indications sur les conséquences à redouter du fait que l'accord ne pourrait être ratifié.

M. Schaffner déclare qu'il faut aider le chef du Département de l'intérieur à faire approuver l'accord. Il lui fournira de la documentation. Il faut faire

1. Présidence: *W. Spühler*, absent: *P. Chaudet*, Secrétaire: *Ch. Oser*, ouverture: 9 heures, clôture: 10 heures 45.

2. Cf. Nos 162, 165, 166 et 167 dans le présent volume.

3. Cf. le procès-verbal de la séance du 27/28 août 1963 à Locarno, sous la présidence de *W. Bretscher*, E 2804(-)1971/2/29.

4. Cf. notamment la notice *Besuch des chinesischen Botschafters beim Generalsekretär de B. Dumont du 27 août 1963* (DoDiS-30619).

5. Cf. la notice *Démarche de l'Ambassadeur d'Italie de P. Micheli du 12 août 1963* (DoDiS-18780).

6. Cf. la Convention du 14 décembre 1962 entre la Confédération suisse et la République italienne relative à la sécurité sociale, *FF*, 1963, I, pp. 653-669.



comprendre aux gens que plus nous développons la formation professionnelle plus nous aurons besoin d'étrangers pour les humbles emplois. Si l'on encourage l'animosité à l'égard des Italiens, ils s'en iront plus vite qu'on ne le voudrait. Il n'y aura pas assez de Suisses pour les remplacer. La perte de 100'000 Italiens serait déjà une catastrophe. Je suis prêt à dire clairement les choses au patronat.

M. Wahlen recommande de travailler dans les groupes parlementaires pour faire passer l'accord. Chaque conseiller fédéral devrait recevoir une liste des arguments «pro et contra».

M. Bonvin relève qu'on a trop tendance à ne considérer que les prestations sociales versées à l'étranger. Si l'on considère, ensemble, le salaire et les prestations sociales en Suisse, notre pays fait très bonne figure, les salaires proprement dits étant très élevés. Vouloir éliminer 1/7 ou 1/10 de la main-d'œuvre étrangère conduirait à la catastrophe, notamment dans la construction, où les possibilités de préfabrication ont leurs limites. Or les Italiens constituent à peu près 80% de la main-d'œuvre et, parfois même, une partie des cadres. Comment construire sans les Italiens les nouveaux logements dont on a un urgent besoin? Leur absence serait une cause supplémentaire de renchérissement. Nous devons aider le Département de l'intérieur à faire passer l'accord.

*M. le Président de la Confédération*⁷ constate que M. Tschudi peut compter sur l'appui de ses collègues.

[...] ⁸.

7. *W. Spühler*.

8. *Autres thèmes traités*: le centenaire de la Croix-Rouge, la fête nationale du Mexique, le Fonds national de la recherche scientifique, l'Office intercantonal de documentation pour la lutte contre les publications pernicieuses pour la jeunesse, le recours Zingg sur le régime du lait, le droit sur la benzine, la revue «Bausteine», la 6^{ème} révision de l'AVS, le personnel fédéral, les Jeux olympiques d'hiver 1968 et l'assemblée des délégués de l'Union suisse du commerce et de l'industrie.